

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 13 septembre 2023

Date d'affichage : 25 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

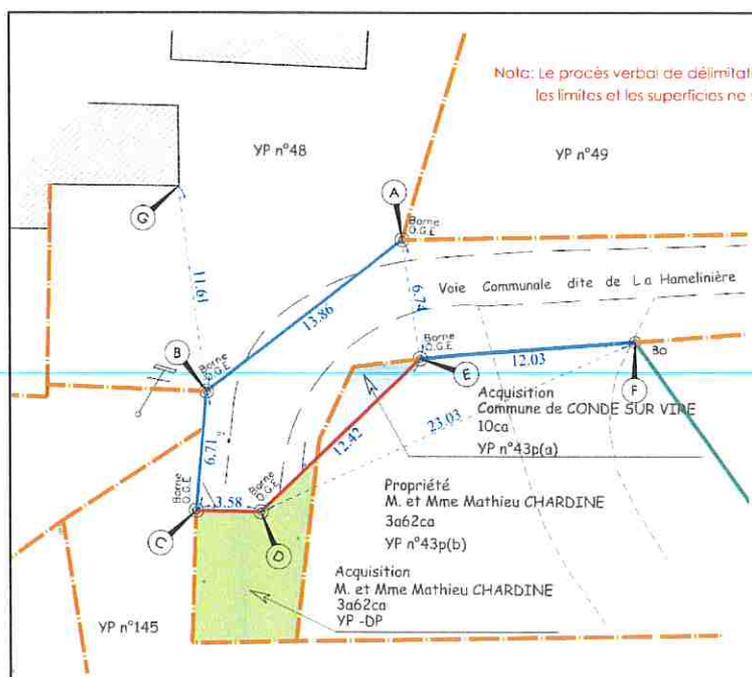
Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Délib. n°2023-075 : Foncier - acquisition foncière au lieudit La Hamelinère

Par délibération n°2023-063 du 06/07/2023, la commune a approuvé la cession à M. Mathieu CHARDINE d'une portion de l'ancienne voie communale dite de La Hamelinère à Condé-sur-Vire (50 m²). En contrepartie, l'acquéreur a proposé à la commune de lui céder gratuitement une portion de son terrain, pour faciliter la circulation sur la voie, d'une surface de 10 m².



Après délibération, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 050-200063592-20230921-DELIB2023_075-AU



DECIDE

- Approuver l'acquisition gratuite d'une portion de terrain, cadastrée YP n°43p(b) appartenant à M. Mathieu CHARDINE, sise le long de la voie communale dite de La Hamelinrière à Condé-sur-Vire ;
- Dire que les frais de notaire seront pris en charge par la commune ;
- Habilitier le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'acquisition.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

